

Organisme de formation

UFCV

18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE

Tél. 04 83 76 09 82

Contact : DEL PRATO Flaminio

formationpro-paca@UFCV.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685 621 00 812

Lieu de la formation

UFCV

18 Rue Catherine Ségurane

06300 NICE

formationpro-paca@UFCV.fr

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

Descriptif de la formation

Cette action permet aux participants de découvrir l'environnement professionnel des activités de la mer, avec notamment la découverte des métiers du nautisme, de la voile sportive, et de l'animation socio-culturelle en milieu marin.

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ;

Formacode : 440 67 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 04/04/2025. **Date de fin** : 11/06/2025

► Enseignement théorique en centre de formation : 133 heures,

► Stage en entreprise/immersion professionnelle : 147 heures,

Durée totale de la formation : 280 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00,

Formation en alternance à temps plein en continu.

Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

Engagement qualité des formations

► **Certification Qualiopi n°2011_CN_00417** pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► **Référencement DataDock**

Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site <https://formation-professionnelle.UFCV.fr>

Cette action de formation bénéficie d'un cofinancement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Union européenne



Conditions d'accès à la formation

- Être âgé de 16 ans minimum à l'entrée en formation,
- Savoir nager : justifier de l'attestation 100M nage libre,
- Niveau souhaité : Niveau à minima 3eme avec une bonne maîtrise du français oral et écrit.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.UFCV.fr>

Sélections

- **Dates** : 20/03/2025 **entretien oral de motivation**
- **Lieu** : au centre de formation
- **Positionnement et individualisation des contenus en formation** : du 07 au 09 avril 2025.

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- découvrir les métiers de la Voile, de l'Animation et du Nautisme,
- acquérir les savoirs et les aptitudes préparatoires à la qualification dans le secteur des métiers de la mer,
- élaborer ou consolider son projet professionnel dans la filière maritime,

► Contenus :

- 1- Découverte de l'environnement professionnel ;
 - Connaître son territoire, les acteurs, les différentes filières,
 - Saisir les spécificités du secteur d'activité de la mer,
 - Connaître et situer les métiers accessibles (animateur, matelot, marin, moniteur de voile,...),
- 2- Connaissance du territoire et des opportunités de formation et d'emploi ;
 - Identifier les entreprises (entreprises marine marchande, collectivités, association, clubs sportifs, bases nautiques...),
 - Rencontre de professionnels et visites d'entreprises du secteur,
- 3- Préparation à l'immersion
 - Connaissance de soi relation aux autres,
 - Formation PSC1,
 - Permis côtier,
 - Citoyenneté et valeurs de la République,
 - Identifier ses points forts et ceux à améliorer,
 - Définition du projet professionnel et de formation,

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

► **Retrait des dossiers et dates informations collectives** : à télécharger depuis notre site internet.

► **Clôture des inscriptions** : 14/03/2025.

► **Réunion d'Informations collectives** : 29/01/2025 ; 12/02/2025 ; 26/02/2025 ; 05/03/2025 ; 12/03/2025 à 14h00 dans nos locaux UFCV Nice.

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'UFCV) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation. Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées (Partenaires : MARE NICEA, et La ligue de Voile Sud).

Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séquences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'UFCV (solution Tree-Learning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (4 et 5). De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Découverte

► Aux métiers de la Voile, de l'Animation et du Nautisme

► Nice

Date de mise à jour 18/06/2024

Planning de la formation (sous réserve de modifications)

Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025	
1-avr.		1-mai		1-juin	
2-avr.		2-mai	IF	2-juin	C
3-avr.		3-mai		3-juin	C
4-avr.		4-mai		4-juin	E
5-avr.		5-mai	E	5-juin	E
6-avr.		6-mai	E	6-juin	E
7-avr.	C	7-mai	E	7-juin	
8-avr.	C	8-mai		8-juin	
9-avr.	C	9-mai	IF	9-juin	
10-avr.	C	10-mai		10-juin	C CAE
11-avr.	C	11-mai		11-juin	C
12-avr.		12-mai	C	12-juin	
13-avr.		13-mai	C	13-juin	
14-avr.	E	14-mai	C	14-juin	
15-avr.	E	15-mai	C	15-juin	
16-avr.	E	16-mai	C	16-juin	
17-avr.	E	17-mai		17-juin	
18-avr.	E	18-mai		18-juin	
19-avr.		19-mai	E	19-juin	
20-avr.		20-mai	E	20-juin	
21-avr.		21-mai	E	21-juin	
22-avr.	C	22-mai	E	22-juin	
23-avr.	C	23-mai	E	23-juin	
24-avr.	C	24-mai		24-juin	
25-avr.	C	25-mai		25-juin	
26-avr.		26-mai	E	26-juin	
27-avr.		27-mai	E	27-juin	
28-avr.	C	28-mai	E	28-juin	
29-avr.	E	29-mai		29-juin	
30-avr.	E	30-mai	IF	30-juin	
		31-mai			

C	70
E	49

C	35
E	77

C	28
E	21

N° d'identifiant Pôle Emploi _____

Date d'inscription à Pôle emploi _____

- * Vous avez moins de 26 ans et vous êtes suivi.e par la Mission Locale de : _____
- * Vous êtes bénéficiaire du RSA
- * Vous êtes reconnu.e travailleur handicapé (fournir la copie de l'attestation de reconnaissance)

Compléments & autorisations

Merci de préciser comment vous avez connu l'Ufcv ? _____

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sur le fondement de l'article 6.1.e du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour lesquelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail, elles sont nécessaires pour, par exemple, (liste non exhaustive) : l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable auprès du DPO / Direction de la communication, 140 avenue Jean Lolive Bâtiment C3-Lavoisier 93500 Pantin et/ou communication@ufcv.fr

Notre politique en matière de confidentialité est décrite dans la rubrique "Politique de confidentialité" sur notre site formation-professionnelle.ufcv.fr

J'autorise l'Ufcv à utiliser mes NOMS, adresse, numéros de téléphone et courriel à d'autres fins que celui de la gestion administrative de mon dossier. * Oui * Non

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise l'Ufcv à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans les supports d'information et de promotion des activités de l'Ufcv : catalogues, journal d'information, brochures, affiches, Cd-Rom, sites officiels Ufcv et toute autre publication que l'Ufcv estimera utile à sa communication. * OUI * NON

L'Ufcv s'interdit formellement toute cession ou vente de ces données à des tiers.

Engagement

«Je certifie exacts et complets les renseignements me concernant. Et je reconnais avoir pris connaissance et accepté en l'état les Conditions générales de vente de l'Ufcv pour son activité de formation professionnelle ainsi que la Charte des usages numériques à destination des bénéficiaires des actions de l'Ufcv » (Documents consultables et téléchargeables depuis le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>)

Fait à _____, le _____

«Lu et approuvé» Signature

Détail des pièces – à fournir obligatoirement		Cadre réservé à l'Ufcv
*○	3 photos d'identité (dont une collée sur le dossier)	○
*○	1 copie recto verso de votre carte d'identité	○
*○	Un CV	○
*○	Une lettre de motivation	○
*○	Attestation 100 M nage libre	○
○	Attestation CPAM	○
*○	L'attestation de moralité ci-jointe à remplir	○
*○	L'autorisation parentale pour les mineurs non émancipés (formulaire ci-joint)	○
*○	fiche validant votre projet de formation établie par la mission locale, Pôle Emploi, Plie ou Cap Emploi.	○
○	Certificat médical avec la mention « non contre-indications à la pratique des activités physiques et sportives »	
○	Certificat d'aptitude physique (page 5)	
○	Contrat de formation permis bateau côtier (page 6)	
LES FRAIS DE CONTRAT ET TIMBRES FISCAUX SONT ENTièrement PRIS EN CHARGE PAR L'UFCV		

RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES

Dossier complet à retourner avant le 14/03/2025

par courrier à l'adresse ci-dessous :

UFCV – 18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE

Ou par email à formationpro-paca@ufcv.fr

Veillez noter que les convocations aux tests d'entrées et les résultats

seront envoyés uniquement par email

Partie réservée à l'Ufcv	
Stagiaire	Financement
N° inscription :	N° de tiers 1 :
N° stagiaire :	N° de tiers 2 :
N° de tiers :	

VERIFICATION DE LA MORALITE DES PERSONNES ENCADRANT LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) »

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus »

- ◇ Des atteintes à la personne ;
- ◇ Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- ◇ De la mise en danger de la personne ;
- ◇ Des atteintes aux libertés de la personne ;
- ◇ Des atteintes à la dignité de la personne ;

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé déclaration d'ACM). Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.

NB : la démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge

Si vous avez été condamné pénalement même très antérieurement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la justice et des libertés : <https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n°2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n°3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, prénom :

Fait à

Le

Signature :



AUTORISATION PARENTALE

(Concerne uniquement les jeunes de moins de 18 ans
non émancipés)

L'organisme de formation

Délégation régionale de l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs dit UFCV

Au 2A rue du Monastère – 13004 Marseille.

Représentée par Monsieur Frédéric DANESI en sa qualité de responsable régional activité formation professionnelle,

N° de SIRET : 775 685 621 01 422

Déclaration d'activité auprès du Préfet Région IDF sous le n° 11750896975.

Informations du stagiaire

Je soussigné, Monsieur , Madame , _____

N° téléphone _____ e-mail _____

Agissant en qualité de : père , mère , représentant légal ,

Autorise Monsieur , Madame _____

Né (e) le ___/___/___/ à _____ Département : _____

Pays : _____

A participer à l'ensemble des contenus de la formation _____

Date de la formation _____

Lieu de la formation _____

Fait à _____ le ___/___/___/

Signature du père, de la mère ou du représentant légal :

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007, Arrêté du 28 septembre 2007)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de l'examen.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos.**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

Certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait

ne satisfait pas

satisfait sous réserve(s)*

*Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

aux conditions d'aptitude physique requises
par les textes en vigueur.

1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
2. Port d'une prothèse auditive.
3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne

Fait à :

Le :

Signature et cachet du médecin consultant :

Réservé au candidat

M. Mme Mlle

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Adresse :

- déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

- s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

CERTIFICAT MEDICAL

(Extrait de l'annexe VI de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

Conditions d'aptitude physique pour les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

Les conditions d'aptitude physique requises pour pouvoir se présenter à l'examen pour le permis sont les suivantes :

1 - Acuité visuelle minimale sans correction ou avec correction : 6/10 d'un oeil et 4/10 de l'autre ou 5/10 de chaque oeil.

Verres correcteurs admis, sous réserve :

- de verres organiques ;
- d'un système d'attache de lunettes ;
- d'une deuxième paire de lunettes de rechange à bord

Lentilles pré-cornéennes admises sous réserve :

- de port de verres protecteurs neutres par dessus les lentilles, pour engins découverts ;
- d'une paire de verres correcteurs de rechange à bord.

Les borgnes et amblyopes unilatéraux peuvent être autorisés à conduire les navires de plaisance, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle de l'oeil sain de 8 / 10 sans ou avec correction. Les sujets présentant cette acuité visuelle sans correction devront porter des verres protecteurs neutres sur les engins découverts.

Pour les borgnes, le permis ne pourra être délivré qu'un an après la perte de l'oeil

2 - Champ visuel périphérique : normal.

Pour les borgnes et les amblyopes, contrôle à l'appareil de Goldmann obligatoire.

3 - Sens Chromatique : satisfaisant.

Les sujets faisant des erreurs au test d'Ishihara devront obligatoirement subir un examen à la lanterne de Beyne.

4 - Acuité auditive minimale :

- voix chuchotée perçue à 0,50 mètre de chaque oreille ;
- voix haute à 5 mètres de chaque oreille ;
- prothèse auditive tolérée.

5 - 1 - Membres supérieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Les fonctions de préhension des membres supérieurs nécessaires au pilotage du bateau doivent être satisfaisantes.

En cas d'infirmité ou d'amputation de l'un des membres supérieurs, le candidat pourra néanmoins être déclaré apte s'il est porteur d'une prothèse fonctionnellement satisfaisante et si des modifications adéquates ont été apportées au système de commande du moteur et de la barre.

6 - 1 - Membres inférieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Intégrité fonctionnelle des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le candidat sera néanmoins autorisé à se présenter à l'examen au permis; en cas de succès, il ne pourra embarquer seul et devra être accompagné d'une tierce personne âgée d'au moins 16 ans, présentant les conditions d'aptitude physique sans restriction. Il n'est pas nécessaire que cette tierce personne soit elle-même titulaire du permis de conduire.

7 - Etat neuropsychiatrique et cardio-vasculaire : satisfaisant.

8 - D'une manière générale, toute affection faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance entraînera l'inaptitude.

Toutefois, les affections parfaitement bien contrôlées par le traitement, en particulier le diabète et la comitialité, pourront être tolérées. Elle feront l'objet d'un examen approfondi avant la délivrance du certificat.

9 - En cas de difficulté ou de contestation d'ordre médical, le médecin des gens de mer statue en dernier ressort, après avoir procédé ou fait procéder, aux frais du candidat, à tous les examens qu'il juge nécessaires.



CONTRAT DE FORMATION

En application des articles 4 et 5 - titre II – de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle et de l'article L.920-4 et R.921-4 du code du travail

ENTRE : MARE NICEA, Bateau Ecole : N° de Siret : 422 935312 00013 - N° d'agrément : 006009
17 bd Carnot 06300 Nice, tel. 04 93 26 11 42 - Portable 06 68 55 33 11 - @mail: marenicea06300@gmail.com

Représentée par : Mme Chiche Joyce d'une part, ET

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ À : _____ Pays : _____
Demeurant : _____
Téléphone : _____ Email : _____ Le candidat, d'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

MARE NICEA organise la formation : (en application de l'Article 25 du décret 2007-1167 du 2 août 2007 et de l'arrêté ministériel du 28/09/200, relatif au contrat de formation en vue de l'obtention d'un permis de conduire un bateau de plaisance à moteur)

Permis Côtier : 350 € + Timbres Fiscaux : 78 €

Formation: Elle comprend *une formation théorique* et *une formation pratique* de 4 heures dont 2 heures minimum embarquées, **sur le bateau MAZEL TOV**, Ponton C 37, de 6,50m équipé d'un moteur 150 CV.

Le candidat devra, en premier lieu, se soumettre à

une épreuve théorique (Organisé par Code'nGO, contact: 06 13 06 76 73 en contrepartie de 30€ en chèque ou espèces)
puis **une épreuve de connaissance pratique** validée par le formateur, comprenant *5 thèmes regroupant 18 objectifs*.
(Voir livret de certification)

Et enfin, nous ramener votre livret du candidat et de certification afin que nous puissions valider l'établissement du permis que vous puissiez le recevoir chez vous.

Pour la navigation: Il est impératif de venir muni de votre livret du candidat pour le cours de navigation. Tout rendez-vous pris ne pourra être remplacé. En cas d'absence ou de retard non prévu, le cours sera considéré comme dû et vous devrez payer un supplément de 50€ pour suivre un autre cours.

Formateur: MARE NICEA atteste que le(s) formateur(s) sont bien agréé(s)

Organisation Administrative: un Livret sera remis à l'élève qui aura l'obligation de l'avoir en théorie, en navigation et le jour de l'examen. Ce Livret est composé d'un Livret du Candidat et d'un Livret de Certification.

Le Livret du Candidat sera validé par l'administration et vaudra Attestation provisoire de navigation, dès que Le Livret de Certification sera validé pour la partie « pratique » par le formateur et MARE NICEA, dans l'attente de recevoir son permis définitif.

Inscription valable 6 mois non remboursable, au-delà, si votre inscription ne dépasse pas 1 an, et si vous souhaitez finir votre formation, un supplément de 100€ et un certificat médical vous seront demandé

Le candidat certifie par la présente, d'avoir pris connaissance et lecture du programme de formation ci-joint

Signature avec mention « lu et approuvé » Fait à Nice le:

Partie **réserve au centre de formation, ne rien inscrire ici** merci.

Date du dépôt : _____ Montant : _____

Paiement effectué : En espèces : Par chèque n° Banque :

Signature du responsable :